

homme attraper plusieurs centaines d'oiseaux dans une nuit en cette maniere.

LIVRES NOUVEAUX OU NOUVELLEMENT RECEUS A PARIS.

L'alliance Sacrée de l'honneur & de la vertu au Mariage de Monseigneur le Dauphin, avec Madame la Princesse Electorale de Baviere, à Paris chez R. J. B. de la Caille.

Instruction tres facile & necessaire pour obtenir en Cour de Rome toutes sortes d'Expeditions, les mettre à execution, les sçavoir lire, ce qu'elles doivent couster &c. Par Jac. le Pelletier E. C. du Roy A. en P. Banquier Expeditionnaire de Cour de Rome, cinquième edition, in 12. A Paris chez l'Auteur rue S. Severin.

Discours moraux sur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année T. 1. contenant quatorze Sermons pour autant d'Evangiles depuis le premier Dimanche de l'Advent jusqu'au premier Dimanche de Carefme, in 12. à Paris chez J. Coûterot.

Ambassade de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces Unies vers les Empereurs du Japon contenant plusieurs choses remarquables arrivées pendant le voyage des Ambassadeurs & la description des Villes Bourgs &c. le tout enrichi de figures. In fol. à Amsterdam & se trouve à Paris chez Antoine Cellier.

Catullus Tibullus & Propertius cum integris commentariis Josephi Scaligeri Ach. Statii, M. Ant. Mureti, Jani Doufæ patris filii & aliorum ex Musæo Joannis Georgii Grævii, in 8. à Maftrik & se trouvent à Paris chez le mesme.

Traité de Medecine contenant la parfaite connoissance de l'homme, la Sanguification au cœur, la Circulation du sang &c. par le sieur de la Chaume, in 12. à Auxerre & se vend à Paris chez Seb. Cramoisy.

X. JOURNAL DES SÇAVANS.

DU LUNDY 22. AVRIL M. DC. LXXX.

DISSERTATIO DE CAUSIS MAJORIBUS AD caput Concordatorum de Causis. Auct. Joanne Gerbais Doctore Parisiensi, Socio Sorbonico, Regio Eloquentiæ Professore. In 4. A Paris chez F. le Coïnte vis à vis le College de Reims & chez Jean Cusson rue Saint Jacques. 1679.

CET Ouvrage a esté entrepris par l'autorité & honoré de l'approbation de Nosseigneurs du Clergé de France. Il traite du

Jugement des plus grandes affaires de l'Eglise, que l'on explique par les termes de Causes Majeures.

Ces Causes Majeures sont de trois especes suivant l'ancien droit. Les unes regardent la Foy, les autres ont pour objet les points douteux & importans de la Discipline, & les dernieres regardent directement la personne des Evesques, lors qu'ils se trouvent coupables de quelque crime qui merite la deposition. Le droit nouveau en a introduit encore quelques autres especes, mais parce que la maniere de les traiter dans le Royaume est constante & qu'elles ne font aucun embarras, l'Auteur s'est contenté de les indiquer, sans entrer là dessus dans aucune dispute ny dans aucune discussion.

Le plus ancien Canon où il soit fait mention de *Causes Majeures* est tiré de l'Epistre Decretale du Pape Innocent I. à Victrice Archevesque de Roüen. Ce Canon qui est de l'an 404. porte, que *lors qu'il se presentera des Causes Majeures elles seront terminées par le Jugement des Evesques & ensuite rapportées au Siege Apostolique, ainsi qu'il est ordonné par le Synode* (c'est à dire par le Concile de Sardique & non pas celuy de Nicée comme quelques-uns ont crû fort mal à propos.) Si bien que selon le plus ancien droit ces grandes affaires doivent estre examinées & décidées par les Evesques des Provinces; & en cas que ce premier jugement ne suffise pas pour finir la contestation ou ne leve pas entierement la difficulté, elles doivent estre portées au saint siege, & jugées definitivement par le souverain Pontife.

M. Gerbais fait voir l'usage & la pratique de cet ancien droit par divers exemples tirez de l'histoire tant devant qu'apres Charlemagne jusqu'au temps de Hugues Capet premier Roy de la troisième Race; & il éclaircit avec beaucoup de netteté ce qui semble estre opposé à son sentiment. Mais parce que quelques-uns pretendent que vers la fin du dixième siecle cet ancien droit a esté changé & comme éteint par la deference que l'on a eüe pour quelques fausses Decretales qui se trouvent dans la Collection d'un certain Espagnol, dont le veritable nom a causé quelque peine & de l'embarras aux Auteurs Ecclesiastiques, il combat cette opinion, qui est celle de feu M. de Marca dans son liv. *De Concord. lib. 7. cap. 25.* principalement à l'égard du Jugement des Causes qui tendent à la Deposition des Evesques (car c'est là le Point où il y a plus de difficulté.) Il examine d'abord le fait de la deposition d'Arnoul Archevesque de Reims fils naturel du Roy Lothaire qui fut déposé & chassé de son siege par un Concile tenu à Reims l'an 992. d'où ce sçavant Prelat tire le plus fort argument pour appuyer son opinion; & bien loin de s'y rendre, il pretend que ce fait de la maniere mê-

me que M. de Marca le rapporte , prouve incontestablement qu'on a eu plus d'égard à cet ancien droit dans la déposition de cet Archevesque (qui s'attira ce malheur par son infidelité à l'égard de Hugues Capet par le moyen duquel il avoit esté élevé à ce Siege) qu'à toutes les fausses decretales qu'on peut supposer. Il soutient en suite que ce même droit subsiste encore du moins en France : qu'il n'a receu aucune atteinte ny par le Concordat , ny par aucun autre Decret postérieur ; & que lors que les Papes y ont voulu toucher , les Evesques de France ont fait des protestations & ont supplié nos Rois de vouloir faire observer ce qui a esté constamment établi par les Canons des Conciles & par les Decrets des Papes sçavoir que quand il s'agit de faire le procez à des Evesques , ils ne peuvent estre jugez en premiere instance que par douze de leurs Confreres pris de leurs Provinces & presidez par leur Metropolitan. Enfin il montre que son sentiment ne prejudicie en rien à l'autorité du S. Siege dont il reconnoist & soutient avec beaucoup de respect & d'érudition la Primauté & les Prerogatives.

Au reste si nous ne nous estions pas imposé la loy de ne louer aucun Auteur , nous pourrions dire sans flatter celuy - cy , qu'il n'a pas seulement rendu considerable cet ouvrage par son sçavoir & par son zele pour la conservation des Privileges de l'Eglise Gallicane , mais encore par la methode & l'arrangement des matieres & par la clarté & pureté du stile qui peuvent faire passer ce livre pour un modele de la belle & noble maniere de traiter les dogmes & les questions de Theologie & du Droit Canonique.

TRAITE' DE MEDECINE CONTENANT LA PARFAITE connoissance de l'homme , la sanguification au Cœur &c. par le Sieur de la Chaume D. en Medecine. In 12. à Auxerre , & se trouve à Paris chez Seb. Cramoisy. 1680.

CET Auteur n'est d'aucun party , il suit indifferemment les anciens & les nouveaux Philosophes quand il croit qu'ils disent vray. Ainsi il ne connoist point avec les premiers la generation par les œufs. Il admet avec quelques-uns des Modernes la Sanguification au Cœur , & avec tous les autres la circulation du Sang. Ce qu'il y a de plus singulier dans cet Ouvrage est un traité des Urines où l'Auteur semble n'avoir rien oublié , sur tout pour en faire connoistre les pronostics qu'on en peut tirer. Il ajoûte à cela & à plusieurs autres sujets qu'il traite la composition de quelques remedes spécifiques dont il se sert contre plusieurs maux. Parmi ces remedes on y trouve la maniere de purger sur tout les enfans sans faire rien prendre par la bouche. Il faut prendre pour cela une once de

suc de Ruë, autant de fiel de bœuf & demy once d'aloës en poudre le tout mêlé ensemble, puis tremper un linge dans ladite composition assez grand pour qu'il la boive toute, & l'appliquer ainsi sur le creux de l'Estomac & sur le Ventre au droit du Nombril le soir en couchant l'Enfant. Le lendemain il sera purgé ou tout au plus le jour d'après en reiterant le mesme remede. Pour les grandes personnes il ne faut que doubler la dose. Il n'y a que les femmes grosses à qui il soit contraire.

*ANT. DADINI ALTASERRÆ NOTÆ ET OBSERVATIONES
in Anastasum de vitis Romanorum Pontificum. In 4. à Paris chez
Louïs Billaine. 1680.*

IL y a déjà long - temps que tout le monde convient que l'Histoire des vies des Papes citée par plusieurs sous le titre du Livre Pontifical de Damase est d'Anastase Auteur du IX. siecle qui dans son Epistre mise avant sa traduction des Actes du VIII. Concile General se donne le titre d'Abbé, & se qualifie aussi Bibliothecaire du siege Apostolique. Cet Historien s'est servi pour dresser son ouvrage de trois anciens Catalogues des Papes dont l'un finit à Felix IV. Il a continué sa narration avec plus d'étenduë depuis ce temps jusqu'au Pontificat d'Adrien II. sous lequel il vivoit, & selon le jugement du Cardinal Baronius il a écrit fidelement & exactement ce qui s'étoit passé de son temps. Aussi cet ouvrage d'Anastase a esté inferé tout entier dans le recueil des Conciles non pas de suite mais par parties, la vie de chaque Pape y estant placée en son lieu selon l'ordre de la Chronologie. Comme il s'y trouve quantité de mots de la basse latinité ou tirez du grec, qui sont obscurs & peu intelligibles pour le commun des Lecteurs, & que de plus Anastase y rapporte souvent d'une maniere briève & concise divers decrets des Papes, son ouvrage est du nombre de ceux qui ont besoin d'éclaircissemens & de notes. C'est ce qui a porté M. de Hauteferre à y travailler. Il fait donc icy des observations sur ces Decrets des souverains Pontifes & sur d'autres choses contenuës dans leurs vies, & il explique les mots obscurs dont use l'Auteur: & comme la pluspart de ces mots marquent les Ceremonies ou les meubles de l'Eglise, il prend de là sujet d'éclaircir plusieurs Points de l'Antiquité sacrée en faisant comme un parallele de ce que dit Anastase & de ce qui se trouve dans d'autres Ecrivains sur le sujet dont il s'agit. Suivant nostre coûtume nous mettrons icy deux ou trois de ces observations.

Anastase témoigne que le Pape Hilaire fit deux Bibliothèques dans le Baptistere de l'Eglise de saint Jean de Latran. Sur cela Monsieur de Hauteferre prouve que c'estoit autrefois l'usage des gran-

des Eglises d'avoir des Bibliothèques de quoy il reste encore des exemples. A quoy nous pouvons ajoûter que c'estoit sans doute afin que les Ecclesiastiques peussent y aller étudier suivant cette exhortation de saint Jérôme *Ecclesiarum Bibliothecis frueri*.

Il paroist par divers exemples qu'Anastase rapporte, qu'à Rome la sainte Eucharistie se gardoit dans une armoire ou Ciboire fait en forme de petite tour, sur laquelle il y avoit une Colombe d'or ou d'argent. M^r. de Hauteferre confirme cet usage par d'autres preuves, & il remarque que ce pourroit bien avoir esté dans cette veüe que saint Chrysostome dit que le corps de N. S. estoit mis sur l'Autel non pas enveloppé de langes comme dans la creche, mais *revestu du S. Esprit* dont cette Colombe est la figure.

On sçait que l'Empereur Anastase touché de la reputation des grands exploits de Clovis luy envoya une Couronne d'or que ce Prince offrit à saint Pierre de Rome, faisant voir par là que parmy l'éclat de ses Victoires il n'estimoit rien de plus glorieux que la qualité d'enfant de l'Eglise. Anastase qui nous apprend ce fait s'en explique en ces termes : *Venit Regnum cum gemmis pretiosis à Rege Francorum Clodoveo Christiano*. M. de Hauteferre prouve que depuis ce temps-là ces sortes de couronnes furent appellées *Regnum* & qu'on les mettoit au dessus des Autels.

CHARLES MARTEL OU LES SARRASINS CHASSEZ de France Poëme heroïque, par M. de S^c. Garde. In 12. à Paris chez J. Langlois. 1680.

LA gloire de la Maison Royale de France, dont Monsieur de sainte Garde entreprend de celebrer la grandeur dans ce Poëme heroïque est le principal dessein qu'il s'y est proposé. Il dresse à diverses reprises l'arbre Genealogique de cette auguste Maison qu'il fait monter avec nos nouveaux Historiens par le Prince Childebrand Frere de Charles Martel jusqu'à Clodion & à Pharamond. Il tâche de renouveler la gloire de Childebrand, qui par sa seule valeur défit une multitude prodigieuse d'Infideles que l'Emir-Athin avoit appellez d'Espagne sous la conduite de Mauronte : & pour rendre son sujet moins ennuyeux, il y infere quantité d'Episodes dont la varieté paroist assez divertissante. Une des principales est que Childebrand retenu dans un Palais enchanté en est délivré par un Ange qui le conduit au desert de la Laure, où habitoit alors saint Jean Damascene surnommé Chrysores ; & là il feint que ce saint Personnage luy fait voir dans un Temple caché sous les Eaux de la Mer de Tiberiade où estoit le Tombeau de Moyse suivant la Tradition des Rabbins, des Tableaux miraculeux qui representoient

toute sa posterité dont Louis le Grand fait la gloire la plus éclatante.

*INTRODUCTIO AD GEOGRAPHIAM SACRAM
Patriarchalem, Israeliticam & Christianam. In 8. Lugd. Batavo-
rum. 1679.*

LA Geographie Sainte & Sacrée n'est pas celle qu'on entend le mieux. Cet Auteur a tâché de la réduire aux trois chefs qu'il a marquez dans le titre de ce livre, & dans chacune de ces parties il donne de temps en temps quelques éclaircissements sur des points particuliers dont quelques-uns ont été ignorez, les autres peu entendus, & les autres mal expliquez jusqu'icy à ce qu'il pretend.

*REMARQUES CURIEUSES SUR LE TABAC,
tirées de l'Histoire du Tabac composée par M. de Prade. A Paris
chez M. le Prest, rue S. Jacques.*

LA premiere est touchant les divers noms qu'on a donnez à cette Plante. Car dans les Indes Occidentales son pais natal où elle a esté cachée à la moitié du monde prés de six mille ans, elle a toujours porté & porte encore le nom de Petun. Les Espagnols qui la connurent premierement à Tabaco Province du Royaume de Iucatan luy donnerent celuy de Tabac du lieu où ils l'avoient trouvée; & le Docteur Fr. Hernandes de Toleda qui l'envoya le premier en Espagne & en Portugal éternisa ce nom dans l'histoire civile & naturelle de l'Amerique qu'il écrivit par ordre de Philippe II. Jean Nicot Maistre des Requestes Ambassadeur du Roy François II. auprès de Sebastien Roy de Portugal l'an 1560. en ayant eu connoissance par un Officier de ce Prince la presenta au Grand Prieur à son arrivée à Lisbonne & à Catherine de Medicis lors qu'il fut de retour en France, & tous trois l'ayant mise en reputation par les experiences qu'ils en firent faire elle fut nommée Nicotienne, l'herbe au Grand Prieur ou l'herbe à la Reine. Enfin sans nous arrester à plusieurs autres noms, le Cardinal de Sainte-Croix Nonce en Portugal, & Nicolas Tornabon Legat en France l'ayant les premiers introduite en Italie, comme François Drak fameux Capitaine Anglois en son pays, luy acquirent les noms d'herbe de sainte Croix & de Tornabonne.

La II. est sur les grands adverfaires que le Tabac a eu autrefois. Car sans parler du vulgaire & d'un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit contre son usage, Amurat IV. du nom Empereur des Turcs, le grand Duc de Moscovie & le Roy de Perse le défendirent à leurs Sujets sous peine de perdre la vie, ou d'avoir le nez couppe: & Jacques Stuard Roy d'Angleterre s'efforça de le bannir de ses

Etats, & de le rendre odieux en toute leur étendue, par un traité qu'il composa du mauvais usage du Tabac.

La III. est sur les divers manieres dont il peut estre pris, & les differens effets qu'il produit. Car suivant cet Auteur.

1. Le Tabac pris en poudre évacuant la pituite soulage ou guerit toutes les maladies qui procedent de l'abondance de cette humeur comme les crachemens immoderez, les Rheumatismes, les fluxions qui tombent sur les yeux, les larmes involontaires, le mal de teste, l'hydropisie. Il soulage la teste par les esternumens. Il purifie le sang, il calme les inquietudes & les passions. Et enfin bien loin d'affoiblir l'imagination & la memoire il perfectionne les organes de ces deux facultez.

2. Pris en feuille & maché il oste le sentiment de la soif & de la faim & empêche que les forces ne diminuent mesme dans le travail.

3. Pris en fumée, mais moderement fait dormir & rêver tranquillement.

4. L'Eau de Tabac mise dans l'œil éguisse & conserve la veuë & efface les taches des yeux: prise par la bouche guerit la courte-haline, l'asthme, la Phtysie, les fievres tierces & quartes, &c.

5. L'huile de Tabac mise dans l'oreille en guerit la surdité, sur le visage en emporte les rougeurs & les bourgeons, sur les parties affligées de la goutte ou de la sciatique en appaise les douleurs en resolvant l'humeur qui les cause.

6. Le sel & le cristal du Tabac meslez dans ces deux precedentes preparacions en augmentent la force, & servent d'un insigne diaphoretique ou diuretique selon la disposition des humeurs. Ils blanchissent les dents, les preservent de fluxion & de pourriture, & consolident les ulceres, sur tout des gencives & purifient merveilleusement le sang.

7. Le parfum du Tabac qu'on brûle en poudre ou en feuille appaise les suffocations de mere, ou les vapeurs histeriques, subtilise les humeurs, remede à la vieille toux, & rappelle de la letargie.

8. Les Pillules de Tabac purgent par en bas toutes les humeurs & la bile plus qu'aucun autre remede, & appaisent le vertige, le sifflement & le bourdonnement d'oreille.

9. L'extract ou le suc de Tabac guerit l'alopecie, l'ozene, le Polype, la douleur des dents, les ulceres des gencives & de la langue & l'épilepsie recente. Il tuë les vers, les poux, les punaises, les souris & les rats, & sert d'un remede souverain aux Chevaux contre le farcin & contre les fouteurs & les blesseurs que la selle leur fait sur le dos.

10. Enfin les Cerats, les Baumes, les Onguens & les Emplâtres, sur

sur tout s'ils sont secondez par les potions selon le besoin guerissent les mules, la gale, la tigne, le feu volage, les ulceres, les dartres, les crevasses des mains, les écrouëlles, les erysipeles, les herpes, les poireaux, les cors des pieds, toutes sortes de blesseures, les cancers, les charbons pestilentiels, les morsures des chiens enragez, celles des bestes venimeuses &c.

Comme cet Auteur explique la maniere dont le Tabac produit la pluspart des effets dont nous avons parlé, & dont tout le monde ne tombera peut-estre pas d'accord, qu'il répond aux objections que l'on fait contre son usage, qu'il enseigne la maniere de le cultiver, de le preparer, de le purger, de le parfumer, & de faire toutes les preparations dont nous venons de parler, nous renvoyons au livre les curieux qui en voudront sçavoir le détail.

LIVRES NOUVEAUX.

Stephani Baluzii Miscellaneorum liber tertius hoc est collectio veterum Monumentorum quæ hæctenus latuerant in variis Codicibus ac Bibliothecis, in 8. *A Paris chez François Muguet.*

Traitez historiques & dogmatiques sur divers Points de la Discipline de l'Eglise, & de la Morale Chrestienne, Tom. I. contenant un Traité des Jeûnes de l'Eglise, par le R. P. Louïs Thomassin P. de l'Oratoire, in 8. *à Paris chez le même.*

Traité des plus belles Bibliothèques de l'Europe, des premiers livres qui ont esté faits, de l'invention de l'Imprimerie, des Imprimeurs, de plusieurs livres qui ont esté perdus & recouvez par les soins des Sçavans avec une methode pour dresser une Bibliothèque, par le sieur le Gallois, in 12. *à Paris chez Estienne Michallet.*

XI. JOURNAL DES SÇAVANS.

DU LUNDY 6. MAY. M. DC. LXXX.

L'ALLIANCE SACRÉE DE L'HONNEUR ET DE LA vertu au Mariage de Monseigneur le D'auphin avec Madame la Princesse Electorale de Baviere. In 4. A Paris chez Robert J. Baptiste de la Caille. 1680.

LA grandeur & la pieté ont esté depuis tant de siecles si inseparables des deux augustes Maisons que le Mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse Electorale de Baviere unit pour la neuvième fois, que le P. Menestrier a eu grande raison d'appeller cette alliance, l'alliance sacrée de l'honneur & de
1680. K